

## TEXTES REGLEMENTAIRES CONCERNANT LA FONCTION DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

REFERENCES	INTITULE
<b>Décret</b> n°90-165 du 20 février 1990 (J.O du 22 février 1990)	Régime indemnitaire des personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale qui exercent les fonctions de Conseiller en Formation Continue.
<b>Décret</b> n°90-426 du 22 mai 1990 (B.O. n°25 du 21 juin 1990)	Dispositions applicables aux Conseillers en Formation Continue appartenant aux corps relevant du Ministère chargé de l'Education.
<b>Arrêté</b> du 14 juin 1990 (B.O. n°25 du 21 juin 1990)	Commissions Académiques Consultatives compétentes à l'égard des Conseillers en Formation Continue appartenant aux corps relevant du Ministère chargé de l'Education.
<b>Note de service</b> n°90-129 du 14 juin 1990	Exercice des fonctions de Conseiller en Formation Continue.
<b>Décret</b> n°92-275 du 26 mars 1992 (J.O. du 28 mars 1993)	Groupements d'Etablissements (GRETA) constitués en application de l'article 19 de la loi n°89-486 du 10 juillet 1989 modifiée d'orientation sur l'éducation.
<b>Décret</b> n°93-432 du 24 mars 1993 (J.O. du 25 mars 1993)	La mission de Formation Continue des adultes du service public de l'éducation
<b>Décret</b> n°2013-832 du 24 septembre 2013 (J.O. du 24 septembre 2013)	Groupement d'établissement (GRETA) constitués en application de l'article L. 423-1 du code de l'éducation.
<b>Circulaire</b> n°2014-009 du 4 février 2014 (B.O. n°6 du 6 février 2014)	L'organisation et le fonctionnement des GRETA